

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2025**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **2 juillet 2025**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **21**
Nombre de pouvoirs : **8**

Le neuf juillet deux-mille-vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 21 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; Mme Céline PARRAIN ; M. Bruno RAYNAUD ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Patricia TILLET-KHADRAOUI ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 8 membres du Conseil Municipal :

Mme Maryse BADIA à M. Christophe ARFEUILLERE ; M. Patrick COURTEIX à Mme Patricia TILLET-KHADRAOUI ; M. Pierrick CRONNIER à M. Yoann FIANCETTE ; M. Philippe PELAT à Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; M. Michel PESTEIL à M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Martine PANNETIER ; Mme Tessa SAUBESTY à Mme Chrystèle BOYER et Mme Françoise TALVARD à Mme Elisabeth VENTADOUR.

Secrétaire de séance : M. Adrien SEIXAS

Numéro : DL20250709-003

Matière : 7.8 - Finances locales – Fonds de concours

Objet : SYNDICAT DE LA DIEGE – EFFACEMENT ET RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE PONTY RD 157

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a transféré la compétence Eclairage Public au Syndicat de la Diège (volet « INVESTISSEMENT » uniquement selon le règlement en vigueur précisant les conditions administratives, techniques et financières pour l'exercice de la compétence à la carte « éclairage public »). Cette demande de transfert a été acceptée par le Syndicat de la Diège.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a demandé au Syndicat de la Diège d'étudier le projet d'éclairage public cité en objet.

Monsieur le Maire donne connaissance à l'ensemble du Conseil municipal du projet étudié et élaboré par les services techniques du Syndicat de la Diège.

La participation prévisionnelle de la Commune s'élève à la somme de 18.907,49€.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet d'éclairage public ;
- D'inscrire au budget la participation communale pour la réalisation de ce projet ;
- De préciser que le fonds de concours sera calculé sur le montant des travaux réellement réalisés ;
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions pour l'exécution de ce projet au mieux des intérêts de la Commune.

Fait en Mairie d'Ussel, le 9 juillet 2025.



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance,

Adrien SEIXAS